Monsieur ou Madame XXXXXX

XX Rue XXXXXX

XXXXX

Le 21 Novembre 2020,

Destinataire : Le député du coin

Objet : Relayer auprès des plus hautes instances mon incompréhension et mon mécontentement quant aux décisions relatives à la pêche de loisir individuelle.

Monsieur Le Député,

« Quoi qu’il en coûte ». Tous, nous avons entendu les mots du Président et oui, nous sommes tous d’accord, il faut sauver des vies, « quoi qu’il en coûte ».

Le Président a ajouté que nous étions en guerre, en guerre contre le virus, d’accord, en marche pour lutter contre la pandémie, toujours d’accord.

MAIS, il est temps de relever la tête et de limiter les dommages collatéraux !

Mon dommage à moi, il est lié à des postures de principe rigides et injustifiées menant à une situation absurde. (Voir la note du Ministère de la Transition Ecologique du 13 Novembre 2020).

Je tiens à rappeler ici que :

* La pêche se pratique de façon individuelle et est donc compatible avec le point 6 de l’attestation de déplacement dérogatoire (décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020). Ce n’est pas un sport collectif, et chaque pêcheur possède son propre matériel.
* Pratiquée en plein air, et de par sa nature, mon activité observe des distanciations physiques largement supérieures à un mètre et respecte donc les mesures de lutte anti Covid.
* Comme le jogging pour le joggeur, la marche pour le promeneur, le vélo pour le cycliste, la pêche est un moyen d’évasion et de détente. Il est dangereux de négliger ces bienfaits dans les moments difficiles que nous traversons. Dans Le vieil homme et la mer d’Hemingway le personnage principal combat un énorme marlin pendant 3 jours. Bien sûr, moi, « pêcheur moyen » ne suis pas appelé à ce genre d’exploit… Toutefois, ramener sur le bord, même un petit poisson sollicite et engage un minimum de force physique.

Il faut bien l’avouer, nous les pêcheurs, lorsqu’on va voter, c’est à l’aube, à l’ouverture des bureaux. C’est l’odeur du café qui nous accueille et le sourire des bénévoles de la mairie. On a rarement l’occasion de fayoter avec les élus. Pourtant nous sommes des citoyens, des électeurs, et pour la plupart des acteurs engagés dans la protection et la surveillance des milieux aquatiques. En nous privant de notre activité, vous dépossédez la nature d’une partie de ses gardiens.

Notre fédération nationale rappelle que ce second confinement a des conséquences sur les pêcheurs de tous âges qui souffrent de sédentarité forcée alors qu’ils pratiquaient une activité physique régulière souvent très bénéfique pour leur santé et leur bien-être. Les enjeux de santé publique sont donc majeurs notamment pour les adultes.

Je vous demande donc de faire part de mes demandes argumentées, si tant est que vous les pensiez recevables, aux différents décideurs qui restent sourds aux sollicitations des pêcheurs et de leurs instances, afin que je puisse bénéficier d’un accès à la nature avec des plages horaires et des distance élargies aux 1h/1km qui aujourd’hui me sont même interdits.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d’agréer Monsieur le Député l’expression de la considération distinguée.